



L'Administration communale Préizerdaul se propose d'engager pour les besoins de son service technique

1 salarié à tâche manuelle (m/f)

dans le métier du jardinier détenteur d'un CATP / DAP, option pépiniériste-paysagiste à tâche complète et à durée indéterminée.

La rémunération se fera suivant le groupe de salaire E de la convention collective des salariés de l'Etat.

L'intéressé devra maîtriser la langue luxembourgeoise et faire preuve d'un bon esprit d'initiative, d'organisation et être capable de travailler en équipe.

Il est indispensable de détenir le permis de conduire B et une certaine expérience professionnelle dans le domaine du jardinage peut être considérée comme un avantage.

Sont à joindre à la demande :

1. Extrait de l'acte de naissance ;
2. Extrait récent du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de 2 mois ;
3. Copie de la carte d'identité ou du passeport et du permis de conduire ;
4. Copies des diplômes ou certificats d'études ;
5. Curriculum vitae précis indiquant les occupations professionnelles antérieures.

Les candidats sont invités à adresser leur demande au collège des bourgmestre et échevins de la commune Préizerdaul 3, rue de l'église L-8606 Bettborn pour **le 31 décembre 2018 au plus tard**.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Marc Gergen, bourgmestre
René Zigrand, échevin
Marc Groben, échevin